

MSA Revenu de solidarité active, mode d'emploi

Le RSA entrera en vigueur le 1er juin 2009, avec un premier versement prévu le 5 juillet 2009.
Objectif : lutter contre la pauvreté en garantissant aux bénéficiaires un revenu minimum, compléter les revenus du travail et favoriser le retour à l'emploi.

Qui peut en bénéficier ?

- Les personnes sans activité, notamment les allocataires du RMI (revenu minimum d'insertion) et les allocataires de l'API (allocation parent isolé).
 - Les personnes exerçant ou reprenant une activité professionnelle (*), mais dont les revenus sont faibles.
 - Les exploitants agricoles en difficulté, quel que soit leur régime fiscal d'imposition (sous conditions).
- Dans tous les cas, il faut être âgé de plus de 25 ans ou, pour les personnes qui ont moins de 25 ans, avoir un enfant à charge ou à naître.

Quelle démarche ?

Aucune démarche n'est nécessaire pour les allocataires du RMI, de l'API et des primes

de retour à l'emploi et à l'intéressement temporaire.
Ils bénéficieront automatiquement du RSA. Versé directement sur le compte du bénéficiaire par la MSA, le montant du RSA sera égal au RMI et à l'API tels qu'ils existent aujourd'hui.

Pour les bénéficiaires potentiels du RSA qui ne perçoivent aucune de ces prestations, il est possible d'obtenir des informations et d'évaluer ses droits via le service de simulation RSA, disponible sur le site internet de votre MSA : www.msao2.fr, www.msa80.fr et www.msa60.fr, rubrique santé, famille, retraite.

Attention : le service de simulation RSA n'est pas accessible pour les exploitants imposés au régime réel.

Pour plus d'informations, vous pouvez téléphoner au 39 39 «Allo service public» (coût d'une communication locale depuis un poste fixe).

(*) Activité salariée ou indépendante, y compris les stages de formation rémunérés et création ou reprise d'entreprise, activité à temps partiel ou complet.

Contrats : les 22 clauses abusives

Un décret publié au «Journal Officiel» du 20 mars établit une liste de 22 clauses considérées comme abusives dans les contrats conclus entre professionnels et consommateurs.

Douze d'entre-elles, dites clauses «noires» sont déclarées abusives dans les contrats conclus entre professionnels et consommateurs. Les autres clauses dites «grises» sont présumées abusives. S'il y a litige devant le juge, il revient désormais au professionnel (et non plus au consommateur) d'apporter la preuve du caractère non abusif de la clause en question. Une clause d'un contrat est dite abusive si elle engendre, au détriment du consommateur, un déséquilibre significatif entre les droits et les obligations des parties. Elle est dès lors réputée non écrite.

Source : www.clausesabusives.fr

L'événement

Printemps BIO fête ses 10 ans : un rendez-vous à retenir, la 1ère quinzaine de juin 2009.

Les produits issus de l'agriculture biologique sont désormais ancrés dans nos habitudes de consommation. Ils sont présents dans tous les réseaux de distribution. D'après le dernier Baromètre de l'Agence BIO, 44 % des Français ont consommé au moins un produit bio au moins une fois par mois en 2008 (vs 42 % en 2007).

Dans ce contexte de démocratisation des produits bio, l'événement annuel d'informations et de valorisation qui leur est entièrement consacré, «Printemps BIO», fête ses 10 ans ! Créé en 2000, il a pris de l'ampleur au fil des années, au diapason avec la demande des consommateurs.

Durant la première quinzaine de juin 2009, des centaines d'actions vont être menées dans toutes les régions de France : animations, dégustations, visites de fermes et entreprises, expositions, foires, marchés, etc.

Le 2ème samedi de chaque mois, la Ferme de la Genevroye à Rocourt-Saint-Martin organise un marché bio et artisanal. Producteurs bio et artisans locaux vous accueillent dans une ambiance conviviale. A l'occasion du Printemps bio, le marché de ce samedi 14 juin se tiendra de 10 h à 17 h.

Source : www.printempsbio.com

L'échardonnette

L'information des salariés agricoles

n° 157

ISSN 0183-6684

Envoyé gracieusement
grâce au concours
de nos partenaires

Site internet :
<http://aisne.asavpa.asso.fr>



ASSOCIATION DE SALARIÉS DE L'AGRICULTURE
POUR LA VULGARISATION DU PROGRÈS AGRICOLE
DE L'AISNE

Une assemblée générale sur le ton du collectif

Le collectif a été célébré lors de l'assemblée générale de Trame, le 9 avril dernier, qui a réuni à l'APCA, les quatre composantes de l'association unies pour proposer aux acteurs du monde agricole des apports méthodes et des innovations respectant l'humain et l'avenir.

"Nous voulons, à Trame, pour les prochaines années, aider les agriculteurs, agricultrices et salariés agricoles à être acteurs de leur évolution et à développer des projets collectifs qui leur permettront de répondre aux défis qui se présentent au monde agricole : produire plus et mieux. Les choix de ces acteurs peuvent être très différents..."

Autour de témoignages de salariés et d'agriculteurs, sur le thème de "penser les relations humaines pour des entreprises vivables, viables et dynamiques", cette assemblée générale de Trame a été l'occasion de rappeler que le facteur humain a un rôle essentiel à jouer dans le bon fonctionnement des exploitations, tout autant que le facteur technique.

Karen Serres, Présidente de Trame, a conclu une après-midi riche en échanges et en exemples, en faisant l'analogie avec les "pierres isolées qui, rassemblées, créent des ponts".

Source : www.trame.org

Dossier

L'agriculture bio

Guide du nouveau jardinage

Tandis que les agriculteurs abandonnent en masse la charrue, des milliers de jardiniers confient leur travail du sol à la faune souterraine.

Résultat : leurs légumes, fleurs et fruits sont désormais mini fatigues et mini dépenses, maxi écologie et maxi santé.

«Guide du nouveau jardinage», auteur : Dominique Soltner, éditions Collection sciences et techniques agricoles, 112 pages, www.soltner.fr.





Cerise et Groupama toujours là pour vous

Rue Jean Martin - 02007 LAON CEDEX

N°Azur 0 810 11 22 33
Coût appel local

www.groupama.fr



Karen Serres est la nouvelle présidente de Trame



Karen Serres succède à Jean-Luc Bidal à la présidence de Trame, association nationale de développement agricole. Elle a été élue le 7 janvier dernier par le conseil d'administration.

Très sensible aux questions de développement, Karen Serres commence sa présidence par la mise en œuvre du nouveau programme pluriannuel de développement agricole de Trame pour la période 2009-2013 : «Actions collectives, Projets innovants, Pour un développement durable en agriculture».

Éleveur porcin et ovin, Karen Serres est agricultrice, avec son mari, dans le Lot. Investie depuis de nombreuses années dans les organisations agricoles, Karen Serres est notamment membre du bureau de la FNSEA, Présidente de la Commission des Agricultrices de la FNSEA et Présidente de la Commission Féminine du COPA.

Trame (Tête de Réseaux pour l'Appui Méthodologique aux Entreprises) est un centre de ressources de développement agricole. Trame rassemble plusieurs réseaux associatifs de développement agricole :

- la Fngeda : Fédération Nationale des Groupes d'Etudes et de Développement Agricole
- l'Ancema : Association Nationale des Cercles d'Echanges et de Machines Agricoles
- la Fnasavpa : Fédération Nationale des Associations de Salariés Agricoles pour la Vulgarisation du Progrès Agricole
- le Bcma : Bureau de Coordination du Machinisme Agricole.

Bulletin d'adhésion 2009

à retourner à l'ASAVPA - 1 rue René Blondelle
02007 Laon cedex - Tél. 03.23.22.50.91

Nom Prénom

Adresse

Tél. E-mail

Profession Date de naissance

Type de cotisation :

- individuelle : 20 € dont 5,5 € d'abonnement
- couple : 30 € dont 5,5 € d'abonnement
- demandeur d'emploi : 10 € dont 5,5 € d'abonnement

Joindre le règlement par chèque à l'ordre de l'ASAVPA

L'action collective un outil indispensable

Les actifs agricoles doivent relever de nouveaux défis dans un monde instable, où les règles du jeu évoluent sans cesse, où les données environnementales prennent de plus en plus d'importance. Ces défis sont aussi grands que ceux auxquels étaient confrontés les générations précédentes dans les années 60 au moment où elles ont créé nos réseaux.

A Dole, lors du Festival des groupes de développement, Bruno Parmentier nous avait dressé un panorama de ces défis.

Le Grenelle de l'environnement fixe des objectifs de réduction d'intrants, etc...

La réforme de la PAC bouscule.

Il y a peu des tensions sur la demande en produits agricoles au niveau mondial affolaient les prix de ces produits qui sont ensuite retombés. Cette instabilité complique la prise de décisions des agriculteurs.

Et nous pourrions allonger la liste de ces défis.

Nous sommes persuadés que la réflexion et l'action collective seront les meilleurs moyens pour que les actifs agricoles s'engagent de façon positive à relever ces défis et pour que des solutions concrètes, réalistes et adaptées au contexte local soient mises en œuvre rapidement.

Ils permettront aux actifs agricoles d'innover pour surmonter ce qui, a priori, est vu comme des obstacles imposés par l'extérieur.

Nos réseaux ont là une carte à jouer au service de l'agriculture, des personnes qui y travaillent et de l'ensemble de la société. A nous de les aider.

Extrait du rapport d'orientation, AG de Trame 2009

sommaire

Karen Serres est la nouvelle présidente de Trame	2
Les activités ASAVPA	3
Dossier : l'agriculture bio	4 et 5
Puissance et innovation font avancer les tractoristes	6
Les services de remplacement	7
Revenu de solidarité active, mode d'emploi	8

Directeur de la publication :

Brigitte HENON - 1 rue du Château - 02290 MONTIGNY-LENGRAIN
Tél. 03.23.55.32.62

Téléchargeable sur notre site : <http://aisne.asavpa.asso.fr>

Crédit photo : L'agriculteur de l'Aisne

Conception et impression : M.A. Prom - LAON Tél. 03.23.22.51.39

Les partenaires de l'ASAVPA



Travailler au vert dans les services de remplacement

Les Services de Remplacement emploient chaque année 10 000 salariés agricoles 'agent de remplacement', représentant 2 700 équivalents temps plein. Si plus de la moitié de cette activité est effectuée par des agents en CDI, une part importante des embauches est plus ponctuelle. En effet, l'activité du remplacement est par définition fluctuante, car elle répond à des absences imprévues comme l'accident, la maladie ou la maternité. De plus, des pics de travail existent. Certains sont liés aux variations saisonnières de l'activité agricole, avec des périodes où toute absence non remplacée, quelle que soit sa durée, peut avoir des conséquences lourdes sur les exploitations agricoles : semis, irrigation, récoltes, mises-bas groupées, etc... C'est souvent en été qu'il est le plus difficile de concilier les besoins et l'offre de remplacement, par exemple lors des week-ends de ponts de mai ou au mois d'août. A cette période, les agriculteurs, incités depuis 2006 par la création du crédit d'impôt lié au remplacement pour congé, souhaitent partir en vacances, alors que les agents de remplacement titulaires souhaiteraient eux-mêmes avoir des congés. Aussi, des besoins d'embauches se ressentent chaque année. Entre juin et septembre, ce sont 7 000 personnes qui vont travailler dans toute la France, pour des missions allant de 1 jour à 4 mois. Sur 1/4 de l'année, c'est 1/3 de l'activité annuelle qui est réalisé mobilisant 2/3 des salariés !

Les Agents de remplacement recherchés ont des profils très variés : aujourd'hui on retrouve des titulaires du BEP comme des diplômés du supérieur (BTS, licence-pro ou ingénieur agricole), ainsi que des personnes autodidactes qui ont su démontrer leur capacité à assumer la fonction d'agent. Ainsi, des formations ou expériences en lien avec l'élevage ou le machinisme sont souvent valorisées... D'ailleurs le métier change, il se féminise et, à l'image de celui d'agriculteur, s'ouvre de plus en plus à des personnes motivées, pas forcément issues du milieu agricole, mais qui s'impliquent fortement, afin de rapidement devenir autonomes.

De très nombreuses opportunités d'emploi existent donc au sein des Services de Remplacement, avec des offres pouvant convenir à différents projets professionnels : job d'étudiant les week-end ou les vacances, compléments d'autres revenus, étape d'emploi stable passerelle avant l'installation comme agriculteur ou possibilité de faire carrière ! Ainsi l'été est une chance pour entrer dans ce grand réseau et y faire ses preuves, avant de pouvoir imaginer aller plus loin. A chacun de saisir la sienne !

Les 480 Services de Remplacement organisent l'intervention de salariés pour remplacer leurs 68 000 adhérents agriculteurs lors de leurs absences pour les motifs de congé, maternité-paternité, maladie, accident, formation, mandats professionnels ou syndicaux.

Pierre BERNEAU, conseiller FNSR, 01 42 65 29 87

A savoir

La Cour de cassation accorde le droit à report des congés en cas de maladie.

Désormais, le salarié qui n'a pas pu prendre ses congés payés du fait de la maladie, a le droit de les reporter.

Cette décision résulte d'un arrêt de la Cour de cassation du 24/02/09.

L'employeur doit donc reporter les congés payés même si la période de prise des congés payés est expirée.

Il n'est donc plus fait de distinction entre l'origine de la maladie, vie privée ou accident du travail.

Dans tous les cas, le salarié maintient ses droits à congés payés.

Sandrine FENAUX

BOURSE D'EMPLOI Les offres

Inscription obligatoire au fichier des demandeurs d'emploi avant de pouvoir obtenir les coordonnées des employeurs concernant les offres ci-dessous.

Une permanence est ouverte à la Maison de l'Agriculture à Laon le mercredi de 13 h 15 à 16 h 15 et au 03 23 22 50 91.

Vous pouvez aussi adresser votre candidature à l'AS.A.V.P.A.

1 rue René Blondelle - 02007 Laon Cedex

Courriel : asavpa@maoz.org

POLYCLTURE

C.D.I.

09/010 Exploitation cherche 1er chauffeur, canton Oulchy, entrée de suite

09/027 EARL, cherche 1er chauffeur, canton Sissonne, entrée de suite

09/040 SCEA, cherche conducteur de tracteur qualifié, canton de Craonne, entrée juillet

POLYCLTURE ELEVAGE

C.D.D.

09/011 Exploitation cherche conducteur de tracteur qualifié, région Vailly-sur-Aisne, entrée de suite

09/025 EARL, cherche conducteur de tracteur + soins aux animaux, canton Rozoy-sur-Serre, entrée de suite

09/043 Exploitation cherche conducteur de tracteur, canton Guise, entrée de suite

C.D.I.

09/035 EARL cherche conducteur tracteur très qualifié, canton Coucy, entrée de suite

Les offres d'emploi de la bourse d'emploi sont consultables sur le site internet de l'ASAVPA : <http://aisne.asavpa.asso.fr>

Coordonnées des SR de l'Aisne

Service de remplacement de La Capelle

48 place de la Demi Lune - 02260 La Capelle - Tel 03 23 97 54 11
Christelle Maes

Centre de remplacement Inter cantonal

93 rue Emile Zola - 02300 Chauny - Tel 03 23 52 06 77
Béatrice Thiébaud

Service de remplacement du Sud de l'Aisne

11 rue Vallée - 02400 Château-Thierry - Tel 03 23 84 24 00
Marie-José Pillière



Puissance et innovation font avancer les tractoristes

Les constructeurs de tracteurs ne cessent pas d'innover (génératrice électrique, prototype à l'hydrogène...) tout en développant systématiquement des surpuissances actives.

Tout comme leurs confrères de l'industrie automobile ou du poids lourd, les constructeurs de tracteurs ont l'obligation depuis quelques années de commercialiser des tracteurs moins polluants. Ce sont les accords de Kyoto de 1998 qui ont introduit un calendrier obligeant les constructeurs à diminuer par pallier, les rejets de CO2 (dioxyde de carbone) et de Nox (oxyde d'azote). C'est donc à cette période que l'on a vu apparaître sur le marché des moteurs plus «sophistiqués» avec l'adoption de système d'injection à rampe commune, de turbo à géométrie variable ou encore de système de recyclage de gaz d'échappement. Tous ces équipements sont venus au fur et à mesure du temps (et pour respecter le calendrier de Kyoto) avec des moteurs sous appellation «tiers 2», «tiers 3» etc.... Des problèmes se posent néanmoins aux tractoristes et à leurs fournisseurs de moteurs. Le faible volume de production de moteur qui rend difficile l'amortissement des investissements lourds pour le développement de ces technologies et en parallèle, les équipements de confort des tracteurs qui sont de plus en plus «énergivores». Certains constructeurs essayent donc d'innover en proposant plusieurs alternatives. C'est le cas notamment de John Deere qui propose sur 2 tracteurs de sa gamme le montage d'une génératrice électrique développant 20 kW (27 chevaux) qui permet d'alimenter l'ensemble des nombreux éléments électriques qu'équipent les tracteurs. Massey Ferguson propose depuis peu sur ses plus fortes puissances des moteurs à «haut rendement» grâce à l'utilisation d'une solution à base d'urée (adblue) qui traite les Nox en post combustion au niveau de l'échappement. Ce système impose un second réservoir spécifique pour l'urée. Enfin, New Holland a dévoilé lors du dernier

SIMA un prototype de tracteur à l'hydrogène, le NH2, qui fonctionne sur le principe d'une pile à combustible.

Toujours plus de confort

Au-delà de l'aspect moteur, les tractoristes se sont également attachés à améliorer le confort d'utilisation des tracteurs. Du côté des transmissions, tous ou presque proposent sur au moins une de leur gamme, la variation continue. Apportant un certain confort d'utilisation, ce type de transmission n'est pas à mettre entre toutes les mains et demande pour être bien exploité, une bonne formation. Concernant les transmissions à passage sous charge, les constructeurs ont également travaillé sur l'automatisation des passages de vitesses, et pour les boîtes les plus évoluées, des gammes. Le chauffeur peut, s'il le souhaite, programmer le changement de vitesse en paramétrant un régime moteur mini/maxi ou un pourcentage au-delà desquels le tracteur changera tout seul de vitesse. Le confort du chauffeur est également largement travaillé avec le développement des cabines et ponts avant suspendus. Initié il y a une quinzaine d'années par Renault avec sa cabine «hydrostable» et par Fendt avec un pont avant suspendu, les deux concepts se sont généralisés (le plus souvent en option) en proposant différentes solutions techniques. L'électronique embarquée améliore aussi le confort. Elle permet entre autre, d'optimiser les demi-tours en bout de champ ou d'améliorer les trajectoires avec un GPS. Petit revers de médaille, l'utilisation de ces fonctions passe souvent par un temps de programmation qui n'est pas aisé pour tous.

La puissance : premier cheval de bataille

Mais au-delà de toutes ces innovations technologiques qui apportent un plus en confort de l'utilisateur, les tractoristes ont largement développé et communiqué sur la puissance de leurs modèles. A tel point qu'aujourd'hui il n'est pas rare de voir sur les fiches techniques pas moins de 4 puissances

différentes pour un même modèle. Un petit décryptage s'impose. Longtemps utilisé comme seule norme, la norme DIN permettait de comparer plusieurs modèles de tracteur entre eux. Mais depuis le milieu des années 1990, d'autres normes sont apparues et ont progressivement remplacé la norme DIN. Ces nouvelles normes sous appellations ECE ou ISO augmentent artificiellement la puissance du moteur. Par exemple, un tracteur qui délivrait en 1990 150 chevaux DIN en ferait aujourd'hui 156 cv ECE ou 160 cv ISO. En parallèle à ces nouvelles normes, les constructeurs communiquent sur une puissance commerciale prise au régime nominal (2200 tr/mn en général) et une puissance «max» prise sur une plage de régimes allant de 1800 à 2000 tr/mn. Entre ces deux points de mesure, il peut y avoir de 5 à 10 chevaux de différence. Pour finir sur cette notion de puissance, les constructeurs, grâce à la gestion électronique de l'injection, proposent dans la plupart de leurs gammes, des tracteurs équipés de «boost» qui selon les conditions d'utilisation augmente la puissance du tracteur de 15 à 30 chevaux. Pour tous les constructeurs, le boost s'enclenche selon certains paramètres prédéfinis. On le retrouve dans tous les cas lorsque la prise de force est engagée et/ou lorsque qu'une certaine vitesse est atteinte (de 8 à 14 km/h) ou lorsque le circuit hydraulique est sollicité. Pour reprendre notre exemple précédent, lors du renouvellement d'un tracteur de 150 cv DIN, il faudra prendre en compte tous ces artifices pour espérer retrouver les mêmes performances. (Voir tableau).

Mathieu DAULLE

Renouvellement d'un 150 cv DIN : quelles conséquences sur les «nouvelles» puissances

	Puissance au régime nominale (norme ISO)	Puissance maximale (norme ISO)
Sans boost	155 cv	160 cv
Avec boost	180 cv	190 cv

Les activités ASAVPA



Saint-Quentin

Modifications relatives au contrat de travail

La loi de modernisation sociale datant du 4 août 2008 a apporté des modifications concernant entre autres les salariés agricoles. Marie-Paule Baillet, de l'ITEPSA, vous détaillera les rubriques suivantes lors d'une réunion programmée le

vendredi 26 juin à 9 h 30 dans la salle de l'Ourcq à la Maison de l'agriculture à Laon.

Les modifications relatives aux contrats de travail :

- 1°) les nouveaux délais concernant :
 - la durée de la période d'essai,
 - le préavis pendant la période d'essai,
 - le maintien du salaire en cas de maladie,
 - l'ouverture du droit au congé payé,
 - l'ouverture du droit à l'indemnité de licenciement,
 - la dénonciation du reçu pour solde de tout compte,
 - la prescription en matière de salaire et d'indemnité de licenciement,
 - l'adhésion à la convention de reclassement personnalisé,
 - l'indemnisation au titre de la CRP.

- 2°) les autres nouveautés :
 - la création d'un contrat à durée déterminée dit "de projet" pour les ingénieurs et les cadres,
 - la possibilité de conclure des conventions de forfait en heures pour les salariés non cadres de l'agriculture classés au niveau IV,
 - le doublement de l'indemnité de licenciement,
 - la rupture conventionnelle,
 - la nouvelle convention d'assurance chômage...

Découverte du patrimoine industriel et culturel du Saint-Quentinois

La Fédération Régionale des Asavpa organise le **samedi 20 juin** une journée de découverte du patrimoine industriel et culturel du Saint-Quentinois.

A partir de 10 heures, accueil par un guide au musée du touage de Riqueval situé sur la RN44 à Bellicourt. Le toueur est un bateau treuil électrique qui remorque depuis près d'un siècle les péniches dans le souterrain de Riqueval sur le canal de Saint-Quentin. Le musée du touage, installé dans un ancien toueur de 1910. Il présente les techniques très particulières du touage d'hier à aujourd'hui, l'histoire du canal de Saint-Quentin et de son grand souterrain. Après le déjeuner au restaurant situé en face du musée, le groupe est attendu par un guide au musée Antoine Lecuyer à Saint-Quentin pour découvrir les pastels de Maurice Quentin de la Tour. L'après-midi pourrait se terminer par quelques emplettes aux magasins d'usines de Fresnoy-le-Grand, Le Bourget (collants, lingerie) et le Creuset (articles culinaires en fonte émaillée).

Le tarif de la journée est de 15 euros par personne, cette sortie est réservée aux adhérents Asavpa.

Circulation routière des tracteurs et responsabilité des conducteurs

Vendredi 26 juin, salle de l'Ourcq à la Maison de l'agriculture à 14 heures.

A la veille de la moisson, un technicien prévention et un technicien machinisme vous présenteront :

- les règles de conformité des machines,
- les équipements obligatoires,
- les conditions de circulation,
- les devoirs et responsabilités des conducteurs,
- les risques inhérents au fonctionnement de l'engin.

BULLETIN D'INSCRIPTION à retourner à l'A.S.A.V.P.A.

1 rue René Blondelle - 02007 LAON cedex - Tél. 03.23.22.50.91

Mme, M. _____ Tél. _____

Adresse _____

s'inscrit(vent) à :

- Découverte du patrimoine industriel et culturel du Saint-Quentinois accompagné du règlement soit 15 € x _____ personne(s) = _____ euros
- Circulation routière des tracteurs et responsabilité des conducteurs
- Réunion ITEPSA
- Participera au repas (le 26 juin)

Qu'est ce qu'un produit bio ?

Les produits "Bio" sont souvent entourés de beaucoup de méconnaissance. En effet, au-delà d'arguments simplistes ("C'est plus cher" ou "C'est plus naturel") on peut se poser la question de savoir qu'est-ce qui se cache réellement derrière le label "AB" et le logo qui figure sur un nombre croissant de produits.

La réponse peut être exposée en termes de méthodes de production ou en termes réglementaire, les deux étant liés : pour avoir le droit d'apposer le logo qui signal un produit "Bio", il faut que toutes les étapes de la vie du produit répondent aux réglementations en rapport, ce qui a bien sur une incidence sur les méthodes utilisées pour sa production.

Les caractéristiques d'un produit "Bio"

D'une façon générale, on peut définir l'agriculture biologique comme un mode de production qui trouve son originalité dans le recours à des pratiques culturales et d'élevage soucieuses du respect des équilibres naturels. Un produit issu de l'agriculture biologique est soit un produit agricole, soit une denrée alimentaire.

Le mode de production exclut l'usage des produits chimiques de synthèse, des OGM et limite l'emploi d'intrants (produits apportés

aux terres et aux cultures comme les engrais, les insecticides, etc...).

Les pratiques culturales favorisent donc :
- la rotation des cultures. Culture alternée de légumineuse, d'engrais vert ou de plantes à enracinement profond permettant de favoriser la fertilité et l'activité biologique.
Le recyclage des matières organiques naturelles. Incorporation dans le sol des matières organiques (compostées ou non) et des sous-produits d'élevage provenant d'une exploitation conduite selon le mode de production biologique.

Le respect du bien-être animal. Taille limitée des bâtiments, etc...

La lutte biologique

Le désherbage thermique ou mécanique (herse étrille, binage, etc...).

On peut noter également les pratiques visant à éviter les contaminations provenant d'autres cultures :

- parcelles isolées et bien identifiées
- moyens de récolte et de stockage séparés
- période de conversion à respecter (deux ans avant ensemencement des cultures annuelles, trois ans avant récoltes des cultures pérennes).

Pour l'élevage :

L'alimentation des animaux par des produits végétaux issus de l'agriculture biologique obtenus sur l'exploitation même (taux minimum obligatoire).

Le choix des races. Une plus grande biodiversité est encouragée, notamment en fonction des capacités d'adaptation des différentes races aux conditions du milieu.

La limitation du nombre de traitements avec des médicaments vétérinaires allopathiques de synthèse.

Le respect du bien-être animal. Taille limitée des bâtiments, etc...

Enfin pour que le produit puisse bénéficier du label, la suite de la chaîne doit aussi respecter un cahier des charges particulier :

- composition réglementée des produits transformés. Au moins 70 % des ingrédients d'origine agricole dans le produit final doivent être biologiques, le pourcentage complémentaire faisant partie d'une liste d'ingrédients d'origine agricole autorisés
- traitements des produits issus de l'agriculture biologique ne devant pas utiliser des substances chimiques autre que celles autorisées
- pas d'utilisation de traitement au moyen de rayons ionisants
- transport en emballages et/ou conteneurs fermés pour éviter des substitutions.

Gilles CAMUS

Source : www.snv.jussieu.fr

La réglementation

La production et la transformation des produits bio sont précisément définies par une série de textes réglementaires.

Il s'agit d'une réglementation communautaire, qui s'applique à tous les pays de l'UE, complétée par des cahiers des charges français qui la complètent et la renforcent particulièrement pour les produits animaux.

Chaque produit bio est certifié. Pour cela, l'agriculteur ou le transformateur est contrôlé chaque année par un organisme indépendant agréé par l'Etat, qui vérifie le respect de la réglementation et délivre le cas échéant un certificat de conformité. Pour

en savoir plus téléchargez la brochure "Produits bio mode d'emploi" éditée par le Ministère de l'Agriculture.

Cependant, à partir du 1er janvier 2009, les réglementations européenne et nationale seront abrogées et seront remplacées par le règlement européen n° 834/2007 du Conseil du 28 juin 2007 («Journal officiel» de l'U.E. L189 du 20 juillet 2007), et complété par des règlements d'application.

Le premier des règlements d'application, relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques en ce qui concerne la production, la préparation, l'éti-

quetage et les contrôles vient d'être publié (septembre 2008) : règlement 889/2008.

Le logo AB

Propriété exclusive du ministère français en charge de l'agriculture qui en définit les règles d'usage, la marque AB garantit un aliment composé d'au moins 95% d'ingrédients issus du mode de production biologique, contrôlé et certifié

Un nouveau logo bio européen sera créé courant 2009 et obligatoire à partir de 2010.

Source : www.bio-centre.org

Témoignage

Le GAEC de la Petite Prée à Archon est composé de trois personnes, Thierry Lefevre, Hervé Loiseaux et Jean-Luc Villain. Il est spécialisé en production laitière biologique. Jean-Luc Villain témoigne sur son expérience en voici un extrait :

"Plutôt qu'un exposé sur l'agriculture biologique, je préfère témoigner sur ce que je vis avec mes associés sur la ferme et revenir sur ce qu'a été notre cheminement".

De l'installation à l'intensification

Installé en 1980 en GAEC avec mes parents, j'ai axé la ferme pendant les douze premières années vers le progrès technique. Nous sommes ainsi passés d'un troupeau laitier de 35 vaches à 60 avec de nouveaux aménagements (salle de traite, stabulation, silos...). Ces années furent euphoriques puisque la moyenne par vache est passée de 5500 litres à plus de 9000 litres par an. Un atelier de taurillons est venu s'ajouter à la ferme.

Les résultats économiques augmentaient mais le résultat disponible pour vivre quant à lui plafonnait. Ces avancées entraînaient une charge de travail importante à certaines périodes. Sans parler des problèmes de santé sur les animaux liés à la productivité et la dégradation de notre environnement.

Deux faits marquants ont provoqué un déclic : une formation universitaire sur la conduite d'entreprise où j'ai rencontré des personnes de différents milieux et les résultats de 1994 du CETA de La Capelle où le meilleur résultat d'exploitation était détenu par une ferme avec un troupeau de normande à 5900 litres par vache et une alimentation à base d'herbe.

Le retour à l'autonomie

Associé en 1995 avec Hervé, au départ de mes parents, nous avons remis en cause notre "productivisme". Cette réflexion nous a amenés à baisser les charges alimentaires et de structure, à remplacer les taurillons par des bœufs laitiers mais surtout à réorganiser notre temps de travail et à augmenter la part de l'herbe dans notre système. Cette baisse de l'intensification nous a procurés plus d'autonomie avec un travail moins pénible et nous avons appris certains savoir-faire.

En travaillant et investissant beaucoup, il aurait été possible de

rester à deux sur la ferme, tel n'a pas été notre choix ! Nous avons fait la connaissance de Thierry, associé en 1999, qui nous a amenés sa compétence d'éleveur et de suivi de l'herbe qui nous manquait. Cette période entre 1994 et 2000 a été un temps fort de réflexion et de prospective sur l'avenir de la ferme grâce à de nombreuses visites de fermes et de découvertes de modèles «durables».

Le choix du bio

Notre volonté d'aller encore plus loin dans notre autonomie, nous a amené à nous orienter vers l'agriculture biologique en 1999 – 2000. En effet, le bio semblait être une réponse appropriée à toutes nos questions et le cahier des charges valoriserait notre travail d'éleveur.

De plus nous avons la mise aux normes à faire et c'était une réelle opportunité pour remettre à plat notre système et le réfléchir dans sa globalité. Nous avons relevé le défi et nous sommes certifiés en production laitière depuis juillet 2002.

Aujourd'hui la ferme a toujours 169 ha, le même quota laitier et si la structure est la même, la ferme a complètement changé. Les évolutions environnementales sont les plus visibles : plus de prairies (80 % de ferme), les phénomènes d'érosion ont pratiquement disparu, plus de haies (5 Km en 5 ans), le fumier est systématiquement composté... Les évolutions sont aussi très visibles au niveau sanitaire.

Nous avons ainsi tous les trois retrouvé un sens à notre métier et surtout à nos engagements. Notre ferme est devenue un lieu d'échanges, de rencontres avec des personnes de tous les milieux. Nous faisons des produits sains et de haute qualité, nous préservons l'environnement et lui rendons même un cachet, tout en ayant toujours une ferme productive.

"Faible coût pour la société, rentabilité, autonomie, création d'emploi dans un environnement en renaissance avec les animaux en bonne santé et des hommes debout. Le bio ne manque pas d'atouts. Ce sentiment de fierté d'avoir trouvé l'équilibre et d'être acteur de sa vie, anime tous les agriculteurs bio aujourd'hui».

Jean-Luc VILLAIN

Source : www.bio-picardie.com

L'A.B.P. en quelques mots

Association de coordination et de développement de l'agriculture biologique en Picardie, l'A.B.P. a été créée en 1992. Elle compte aujourd'hui 70 adhérents. Depuis 2003, l'A.B.P. est une organisation interprofessionnelle.

L'A.B.P. assure le relais entre les acteurs de la bio en Picardie (agriculteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs), elle participe aux réunions d'orientation de l'agriculture biologique, propose un parrainage des agriculteurs en conversion et réalise des animations à destination du grand public.

En Picardie, le programme de développement de l'agriculture biologique s'articule autour de 4 axes principaux :

1. informer, animer, communiquer
2. accompagner les conversions
3. organiser les filières
4. acquérir des références.

Ce programme est réalisé en partenariat avec les Chambres d'Agriculture de Picardie.

Il reçoit le soutien financier du Conseil Régional de Picardie et de l'Etat.

Source : www.bio-picardie.com

AMAP, vente au panier

Une AMAP naît en général de la rencontre d'un groupe de consommateurs et d'un producteur prêts à entrer dans la démarche. Ils établissent entre eux un contrat pour une (on distingue en général 2 saisons de production : printemps/été et automne/hiver), selon les modalités suivantes :

Ensemble, ils définissent la diversité et la quantité de denrées à produire pour la saison. Ces denrées peuvent être aussi bien des fruits, des légumes, des oeufs, du fromage, de la viande...

La diversité est très importante car elle permet aux partenaires de l'AMAP de consommer une grande variété d'aliments, d'étendre la durée de la saison, et de limiter les risques dus aux aléas climatiques et aux éventuels problèmes sanitaires.

Pendant la saison, et ce de manière périodique, le producteur met les produits frais (récoltes le matin même de la distribution) à disposition des partenaires qui constituent leur panier. Le contenu de ce dernier dépend des produits arrivés à maturité. Un échange de produits entre eux est possible selon leurs préférences.

Tout ce qui est produit est consommé. Ce principe est très valorisant pour le producteur, permet de diminuer le prix des denrées en reportant les coûts sur la totalité de la production.

Les méthodes agronomiques à employer s'inspirent de la charte de l'agriculture paysanne et du cahier des charges de l'agriculture biologique (les producteurs possèdent souvent le logo AB).

Source : www.reseau-amap.org